

SERVICE VIABEL



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Attention

La possession de ces documents vous sera indispensable pour mener à bien Votre procédure VIABEL. Vous devrez **OBLIGATOIREMENT** vous présenter avec les **PIECES ORIGINALES**.

ADMISSION EN 1^{ere} ET 2^e ANNEE

Le dossier comprend :

- Justificatif d'inscription dans l'enseignement supérieur en Belgique ;
- Attestation de dépôt de la demande d'équivalence de son diplôme avant le **15 juillet** qui précède l'année académique choisie ou attestation de prise en considération de sa demande d'équivalence pour l'année académique choisie **OU** dépêche d'équivalence de votre diplôme ;
- Photo d'identité (4X4) ;
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité ou titre de séjour ;
- Bulletins des notes de :
 - Seconde
 - Première
 - Terminale
 - Bac+1 éventuellement et Bac+2 éventuellement.
- Relevé de notes du probatoire ;
- Relevé de notes du baccalauréat ou du brevet de technicien (si déjà obtenu) ;
- Diplôme du probatoire (si déjà retiré) ;
- Diplôme du Baccalauréat (si déjà retiré) ;
- Les originaux de vos attestations de stages et/ou emplois pour chaque attestation ;
- **95 000 FCFA** de frais de procédure.

Les copies certifiées conformes des bulletins de notes en lieu et place des originaux ne seront prises en compte qu'exceptionnellement et **JAMAIS** pour l'ensemble du dossier.

SERVICE VIABEL



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Attention

La possession de ces documents vous sera indispensable pour mener à bien Votre procédure VIABEL. Vous devrez **OBLIGATOIREMENT** vous présenter avec les **PIECES ORIGINALES**.

ADMISSION EN 3^e ANNEE ET EN MASTER

Le dossier comprend :

- Justificatif d'inscription dans l'enseignement supérieur en Belgique ;
- Photo d'identité (4X4) ;
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité ou titre de séjour ;
- Les **originaux** de vos relevés de notes (baccalauréat et enseignement supérieur) ;
- Les **originaux** de vos diplômes (baccalauréat et enseignement supérieur) ;
- Les originaux de vos attestations de stages et/ou emplois pour chaque attestation ;
- **95 000 FCFA** de frais de procédure.

Les copies certifiées conformes des bulletins de notes en lieu et place des originaux ne seront prises en compte qu'exceptionnellement et **JAMAIS** pour l'ensemble du dossier.